



*“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”*

*John Stuart Mill*

Une association pour  
**ré-agir** au féminin

## **Café Regards de femmes du 3 novembre 2011** **Quelles solutions le CIDFF peut-il apporter ?**

**Paulette Broussas**, Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Rhône, et **Christine Piotte** (Directrice du CIDFF du Rhône depuis 1999)

Paulette Broussas rappelle d’abord l’histoire du réseau. En 1972, est créé à Paris, le premier centre d’information féminin. C’était un service d’Etat. Ensuite d’autres centres sont créés ; il existe désormais 114 associations dans chaque région française. Lors de la création du CIDF, F. Giroud, souhaite que les centres d’informations fassent appliquer 100 mesures sur la condition féminine. Parmi ces mesures, on retrouve celle d’un salaire équivalent à celui des hommes (à travail équivalent, salaire équivalent), ou encore la lutte contre les stéréotypes. Nicole Pasquier fut la première présidente du CIDFF du Rhône. Le CIDFF a pour objectifs de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes. Le CIDFF informe, oriente et accompagne dans de nombreux domaines : l’accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes. Le CIDFF est également un acteur de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le CIDFF souhaite enfin accompagner les femmes en direction de l’emploi et/ou de la création d’entreprise. L’idée principale c’est que tout au long de la vie on peut se réinsérer professionnellement. La motivation est la même chez hommes et femmes pour entreprendre ; la seule différence c’est le manque de temps et la répartition inégale entre hommes et femmes des tâches familiales et ménagères. Environ 500 femmes par an consultent le CIDFF car elles envisagent la création d’entreprise. C’est une réalité actuelle : on veut créer son entreprise car on ne trouve pas d’emploi. Le CIDFF propose un accompagnement après la création d’entreprise : il faut consolider l’entreprise et l’inscrire dans la durée. Des conseillères juridiques et des conseillères sociales aident les femmes qui viennent au CIDFF (34 salariés travaillent à temps plein). Il y a également des administratrices bénévoles.

Le CIDFF est agréé en tant qu’établissement d’information de conseil conjugal. A ce titre, il produit des informations sur la contraception, la sexualité, l’IVG. Et il a un rôle de prévention pour tout ce qui concerne la vie de couple. Par exemple, en cas de violences conjugales, le CIDFF propose une aide pour les démarches et un accompagnement des femmes victimes de violence parallèlement avec le CCAS.

Le CIDF est devenu récemment CIDFF (le dernier « F » désigne la Famille) : en effet, l'égalité hommes-femmes au sein de la famille est un des sujets qui fait partie des préoccupations du CIDFF. L'articulation entre vie professionnelle et vie familiale est un frein à l'emploi pour les femmes. L'un des freins des femmes à l'accès à l'emploi aujourd'hui c'est le manque de formation, l'impossibilité d'y accéder pour cause de garde d'enfants. De ce fait, les écarts se creusent avec les hommes, et les femmes sont de plus en plus nombreuses à être en situation de précarité. Le CIDFF souhaite une reconnaissance par les hommes et les femmes des principes d'égalité et de fraternité. Les principaux partenaires du CIDFF sont la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, le pôle emploi et les collectivités territoriales.

La plupart des femmes qui viennent au CIDFF sont orientées à 50 % par le service public. Sinon, elles sont envoyées par un médecin, ou par une association. Il existe de plus en plus de femmes perdues, isolées, repliées sur elles-mêmes et découragées par la complexité du monde et qui ont besoin d'attention. L'écoute attentionnée est la partie la plus importante du travail au CIDFF.

Les hommes ne sont pas exclus mais bien souvent ils ne se sentent pas autorisés à utiliser ce service. Les statuts précisent que c'est un accompagnement pour tout public et pas seulement pour les femmes. Souvent les partenaires locaux des plans d'insertion demandent d'offrir des services mixtes.

Les domaines d'interventions du CIDFF sont multiples et transverses : on prend la situation de la personne dans sa globalité (contrairement aux associations qui sont spécialisées dans un domaine précis). L'UE a été d'une grande aide pour le CIDFF, et a soutenu plusieurs actions. C. Piotte revient sur quelques actions concrètes mises en place par le CIDFF :

- Avec le Conseil Général, accompagnement des femmes bénéficiaires du RSA. 300 femmes sont accompagnées sur le département du Rhône.
- Mise en place des « Actions tremplin » : actions destinées à des femmes qui sont très éloignées de l'emploi pour des raisons familiales et personnelles (enfants, absence de qualification). Avec ces femmes, le CIDFF effectue un travail sur la communication et propose des ateliers sur l'image de soi et l'articulation des temps de vie. Beaucoup de femmes se sont isolées, par la force des choses et se découragent très vite. Toutes les femmes ont des compétences, mais beaucoup l'ignorent car on leur a répété qu'elles étaient incapables ou on ne leur a pas donné les moyens.
- Travail aussi avec femmes de 30-50 ans qui ont un très bon niveau professionnel mais qui désirent une écoute particulière, différente de celle que leur propose le pôle emploi. Travail en groupe sur la confiance en soi.
- Le CIDFF organise une fois par an une conférence sur l'économie. Ainsi, le 3 octobre a eu lieu à Lyon une conférence intitulée « La coopération femmes/ hommes dans le secteur

économique : quel facteur de croissance ? », avec l'association *Supplément dame* notamment.

- Création du « Réseau conjugué ». Il s'agit d'un projet monté avec les 7 conseils conjugués et familiaux du Rhône. Ce réseau travaille sur la prévention et propose des sessions avec des modules. Chaque association anime un module. La 1ère session s'intitule « devenir un couple ». Elle part du constat que l'on est préparé à plein de choses mais pas à vivre à deux, à avoir des enfants. Cette animation est relayée dans les mairies ; des fascicules sont destinés aux jeunes mariés. La 1ère session se déroule entre le 18 octobre et le 31 janvier à Lyon.

---

### **Débat avec la salle**

Les écarts de salaires entre hommes et femmes sont intériorisés, il n'y a aucun procès pour ça. Les femmes ne parlent pas de salaire entre elles, contrairement aux hommes. Il existe une censure intellectuelle. Business Professional Women (BPW) travaille beaucoup là-dessus.

La moitié des emplois occupés par les femmes sont concentrés dans 12 des 89 familles professionnelles.

Les inégalités hommes/femmes doivent se combattre dès l'enfance en proposant des programmes de sensibilisation dans les écoles : prévention des violences sexistes, interventions à la demande des établissements scolaires. Mais tout cela dépend beaucoup des volontés individuelles (une infirmière scolaire, un professeur ou une professeuse plus réceptif à ce sujet). Pour l'instant il n'y a que des réponses parcellaires et ponctuelles. En 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>, filles et garçons se construisent. Il pourrait être envisageable de faire des groupes de réflexion, de ménager des moments où les filles sont séparées des garçons. Toutefois, il ne faut pas tomber dans l'excès de la séparation garçon/fille. A force de dire « les femmes ont droit de... », les garçons ont du mal à trouver leur place. De même qu'on ne naît pas femme, on ne naît pas homme. Homme et femmes sont dissemblables mais ils sont aussi égaux.